



**Norme
internationale**

ISO 8980-3

**Optique ophtalmique — Verres de
lunettes finis non détournés —**

Partie 3:
**Spécifications relatives au facteur
de transmission et méthodes d'essai**

AMENDEMENT 1

Ophthalmic optics — Uncut finished spectacle lenses —

Part 3: Transmittance specifications and test methods

AMENDMENT 1

**Quatrième édition
2022-06**

**AMENDEMENT 1
2026-08**

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir <https://www.iso.org/directives>).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO *[avait/n'avait pas]* reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 7, *Optique et instruments ophtalmiques*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 170, *Optique ophtalmique*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Optique ophtalmique — Verres de lunettes finis non détournés —

Partie 3: Spécifications relatives au facteur de transmission et méthodes d'essai

AMENDEMENT 1

Domaine d'application

Remplacer la phrase suivante:

“Le présent document spécifie les exigences relatives aux propriétés de transmission des verres de lunettes finis non détournés et non montés, ainsi qu'à l'atténuation du rayonnement solaire.”

par:

“Le présent document spécifie les exigences et les revendications relatives aux propriétés de transmission des verres de lunettes finis non détournés et non montés, ainsi qu'à l'atténuation du rayonnement solaire.”

Article 3

Ajouter un terme 3.1 comme suit:

“3.1

longueur d'onde de coupure

longueur d'onde la plus basse à laquelle le facteur de transmission spectrale s'élève à un niveau spécifié

Note 1 à l'article se référer à 6.7.2 en matière d'exigence”

6.7

Ajouter un nouveau paragraphe 6.7 comme suit:

“6.7 Longueur d'onde de coupure revendiquée

6.7.1 Généralités

Dans les cas où il est revendiqué qu'un verre présente une longueur d'onde de coupure spécifique, les exigences correspondantes en 6.7.2 doivent s'appliquer.

NOTE Pour information, voir l'Annexe G.

6.7.2 Longueur d'onde de coupure

Pour les verres revendiquant une longueur d'onde de coupure à une longueur d'onde désignée, le facteur de transmission spectrale mesuré conformément à 7.2 doit être inférieur à 5,0 % à la longueur d'onde désignée.